



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés sur le RER E et RER D

Question orale n° 549

Texte de la question

Mme Céline Thiébault-Martinez attire l'attention de M. le ministre des transports sur la situation particulièrement dégradée des transports du quotidien dans sa circonscription de Seine-et-Marne, où les habitants dépendent massivement des lignes RER D et RER E pour travailler, étudier et se déplacer au quotidien. Étant elle-même usagère de ces lignes, elle en subit les conséquences, comme des centaines de milliers d'habitants de la grande couronne. Sur la ligne E, les difficultés sont persistantes. Si les indicateurs officiels font état d'un taux de régularité élevé, le ressenti des usagers est celui d'une ligne devenue imprévisible, avec des trains annulés à la dernière minute, des retards fréquents, une information insuffisante, des jours sans train, même en pleine semaine. La situation du RER D n'est pas plus satisfaisante. En août 2025, la ponctualité n'atteignait que 90 %, pour un objectif fixé à 92 %, avec des écarts encore plus marqués entre Lieusaint et Melun. Cela ne paraît pas beaucoup. Mais en réalité, sur une ligne à plus de 630 000 voyageurs par jour, quelques points d'écart signifient concrètement des trains supprimés, des retards répétés et des milliers d'usagers pénalisés au quotidien. Dans des gares comme Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Pontault-Combault ou Combs-la-Ville (sur la ligne D), la colère des usagers est forte face aux conséquences très concrètes de ces dysfonctionnements : absence et retards au travail (parfois des heures de retard), difficultés de garde d'enfants, stress permanent et un sentiment d'abandon croissant. À ces dysfonctionnements s'ajoutent des choix d'exploitation récents qui aggravent le quotidien des voyageurs. Avec l'arrivée des nouvelles rames RER NG, un arrêt supplémentaire a été ajouté à Vert-de-Maisons. Les liaisons semi-directes entre Gare de Lyon et Lieusaint ont été supprimées. Résultat : des temps de trajet allongés pouvant atteindre 10 minutes par jour, une affluence accrue et un profond sentiment d'injustice territoriale pour les habitants de Seine-et-Marne. De plus, l'offre en soirée reste largement insuffisante. Sur certaines branches, un train par heure rend tout simplement incompatibles des horaires de travail décalés avec l'usage du RER. Les bus de substitution ne constituent pas une alternative crédible, ni en temps de parcours (multiplié par deux), ni en fréquence, ni en fiabilité. Mme la députée souhaite également attirer l'attention de M. le ministre sur la question de l'accessibilité. Plusieurs gares ne sont toujours pas pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap. À Pontault-Combault, par exemple, un ascenseur est hors service depuis de nombreux mois, voire plus, sans aucune solution proposée, malgré les alertes à la SNCF, très consciente de cette problématique. Mais rien ne bouge. Dans ce contexte, l'augmentation du prix du Pass Navigo, désormais fixé à 90,98 euros par mois, est vécue comme une injustice. Ils ont le sentiment de payer toujours plus cher pour un service toujours moins fiable. Et aucun dispositif d'indemnisation spécifique n'est prévu en 2026 pour les usagers du RER D ou RER E, contrairement à d'autres lignes. Elle souhaite connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre, en lien avec Île-de-France Mobilités et les opérateurs concernés, afin d'améliorer durablement la régularité et la fiabilité des RER D et E, de garantir une offre adaptée en soirée et aux horaires décalés, d'assurer l'accessibilité effective de l'ensemble des gares et de faire en sorte que le prix payé par les usagers corresponde enfin à un service public de transport digne, efficace et équitable pour les habitants de la grande couronne.

Données clés

Auteur : [Mme Céline Thiébault-Martinez](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 549

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)